

Le 26 novembre 2025

## LE GOUVERNEMENT ÉTRANGLE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## « À l'Assemblée nationale, tout le monde s'en fout ! »

Le parlement débat avec le gouvernement d'un budget austère pour les services publics. La Recherche Publique n'est évidemment pas épargnée. Dans le même temps, même après avoir mis le projet des « Key Labs » en veille, la direction du CNRS met en œuvre sa politique de restructuration des unités, au motif d'une érosion des moyens humains et budgétaires.

Le drame touche à son paroxysme quand le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche nous répond lors d'un entretien que « L'ESR<sup>1</sup> est un sujet important, mais à l'Assemblée nationale, tout le monde s'en fout ! ... » .

Il est parfois difficile de faire le lien entre la politique d'austérité et ses conséquences dans notre quotidien ou sur les restructurations d'unité. Nous souhaitons, ici, mettre en évidence ces conséquences :

## Les salaires et le gel des rémunérations

Cela devient la norme désormais : « le gel de la valeur du point d'indice », alors que l'inflation n'a cessé de croître ! Dans le projet de loi de finance 2026, l'idée d'un dégel semble devenue un tabou, et pourtant ... Les rémunérations de l'ESR sont les pires de toute la fonction publique (à qualification égale) ; mais l'indifférence et le mépris se poursuivent. La « Smicardisation » en entrée de corps des agents titulaires des EPST<sup>2</sup> est réelle. Tous les salaires se rapprochent du plancher que constitue le SMIC et les primes ne font que ralentir ce mouvement. Pour illustrer cette érosion, voici les calculs réalisés sur la base de la valeur du point d'indice en brut et des primes socles, rapportés au SMIC en 2001 et 2024. L'indice majoré de début de carrière utilisé est celui de l'échelon 1 pour tous les corps sauf des IR (échelon 2), des CR (échelon 3) et des Directeurs de Recherche (échelon 4).

	Traitement indiciaire / SMIC			Traitement indiciaire + primes socles/ SMIC		
	2001	2024	delta %	2001	2024	delta %
Corps						
Adjoint.es Techniques	1,11	1,02	<b>-8,11</b>	1,24	1,18	<b>-4,99</b>
Technicien.nes	1,25	1,04	<b>-16,8</b>	1,41	1,22	<b>-13,0</b>
Assistant.es Ingénieur.es	1,43	1,05	<b>-26,7</b>	1,64	1,26	<b>-23,2</b>
Ingénieur.es d'Etudes	1,56	1,1	<b>-29,6</b>	1,83	1,34	<b>-26,7</b>
Ingénieur.es de Recherche	1,85	1,37	<b>-25,9</b>	2,22	1,75	<b>-21,5</b>
Chargé.es de Recherche	2,07	1,57	<b>-24,1</b>	2,15	1,74	<b>-19,1</b>
Directeur.rices de Recherche	3,29	1,98	<b>-39,8</b>	3,35	2,14	<b>-35,9</b>

Tableau<sup>3</sup> exprimant le ratio indiciaire en début de grille des corps ainsi qu'un calcul de cette érosion par rapport au SMIC (« delta % »).

<sup>1</sup> ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

<sup>2</sup> EPST : établissement public à caractère scientifique et technique (CNRS, INSERM, INRIA, INRAe, IRD, ...)

<sup>3</sup> Tableau réalisé par la CGT-INRAE

## La restauration sociale :

La restauration sociale fait partie du salaire dit « socialisé ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'une partie du salaire qui fait l'objet d'un financement collectif par l'employeur, au profit de ses salarié.es. Les contraintes budgétaires ont conduit la direction du CNRS à imposer des restrictions sur les crédits sociaux, dont la restauration sociale, induisant une augmentation significative des tarifs. Cela induit une baisse du pouvoir d'achat et **doit être considéré comme une baisse de salaire**. D'autre part, les conséquences sont particulièrement visibles dans les restaurants hébergés qui constatent une chute significative de leur fréquentation. Pourtant, les agent.es sont attaché.es à cette conquête sociale, comme le prouve la pétition signée par plus de 4300 personnes (lien vers la pétition<sup>4</sup>).

**Pour le SNTRS-CGT, s'il y a de l'argent à trouver, ce n'est pas dans les poches des fonctionnaires ni au détriment des conquêtes sociales !**

## La protection sociale complémentaire

Alors que la mise en œuvre était programmée pour le 1<sup>er</sup> mai 2026, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a tenté de faire reporter son application sous couvert des contraintes budgétaires. Les syndicats CGT ont exigé l'application stricte de l'accord signé le 8 avril 2024 (JORF n°0101 du 30 avril 2024), en menaçant d'un recours au Conseil d'Etat. Les dernières informations confirmeraient la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> mai 2026. Cela permettrait aux personnels de bénéficier d'une participation de l'employeur d'au moins la moitié de la cotisation dite « d'équilibre » de la mutuelle.

**Pour le SNTRS-CGT, l'objectif reste d'obtenir une couverture santé et prévoyance intégrale à 100% par la Sécurité Sociale.**

## « Les restructurations d'unités »

Les « CNRS Key Labs » ont matérialisé les conséquences de cette politique d'austérité. Aujourd'hui, même si le terme « Key labs » est renié par la direction du CNRS, la « politique scientifique » se traduit par la remise en cause de la tutelle « CNRS » d'environ 40 unités. Cette situation est justifiée par l'érosion des emplois dans les laboratoires. La restructuration des unités mixtes va affecter l'ensemble des personnels y compris des autres EPST (INSERM, INRIA, INRAe, IRD, ...) et des universités. Comment les autres tutelles vont-elles réagir face à un retrait des moyens CNRS, dans une période d'austérité pour tout l'ESR ?

**Le SNTRS-CGT revendique les budgets et les postes nécessaires au maintien de nos unités et de nos disciplines afin que le CNRS assume pleinement ses missions.**

## La Délégation Globale de Gestion :

Il s'agit d'un dispositif qui vise, en théorie, à simplifier les outils de gestion des unités mixtes en basculant l'ensemble des budgets (FEI<sup>5</sup>) d'une unité sur une seule de ses tutelles. Des expérimentations ont été déployées depuis une dizaine d'années mais sans aucun retour sur le bilan d'expérience, bien au contraire. Le ministre de l'ESR a imposé le déploiement de la DGG (Délégation Globale de Gestion) sur 80% des unités d'ici 2027. Sous couvert de simplification des outils de gestion, ce concept est loin d'être consensuel et pourrait générer de nombreuses difficultés, notamment sur la traçabilité des budgets. Les expérimentations ne sont pas consensuelles et elles ont fait apparaître des difficultés liées à la gestion. Les crédits seront-ils « taxés » par l'établissement hébergeur ?

**Le SNTRS-CGT vous invite à questionner les conditions de cette mise en œuvre et de vous assurer de la visibilité et de la traçabilité des budgets sous DGG.**

<sup>4</sup> <https://www.mesopinions.com/petition/social/a-hausse-tarifs-restauration-sociale-cnrs/269178>

<sup>5</sup> FEI : crédits de fonctionnement et d'équipement sur subvention public ou dits crédits récurrents



## Les conditions de travail :

Les restructurations des unités et la création croissante d'unités d'appui (UAR : Unité d'Appui et de Recherche) sont bien souvent motivées par la rationalisation de l'emploi Ingénieurs et Techniciens. Ce concept de plateformes sur-sollicitées et avec des prestations normalisées a toujours accompagné la réduction des moyens. Mais ce mode d'organisation affecte inévitablement les métiers et les emplois. Nous avons déjà été alertés sur la perte de sens dans le travail de ces personnels qui se trouvent éloignés des équipes scientifiques, des espaces de collaboration et de créativité.

**Avec cette politique, il n'y aura pas de « labos gagnants » mais des « labos perdants ».** Tous les personnels IT comme chercheurs vont y perdre dans leur relation de collaboration. Même si aujourd'hui la direction assure que les personnels pourront rester dans les laboratoires « désumérisés », on peut s'interroger sur leur progression de carrière dans des structures dévalorisées du point de vue du CNRS, donc de l'employeur.

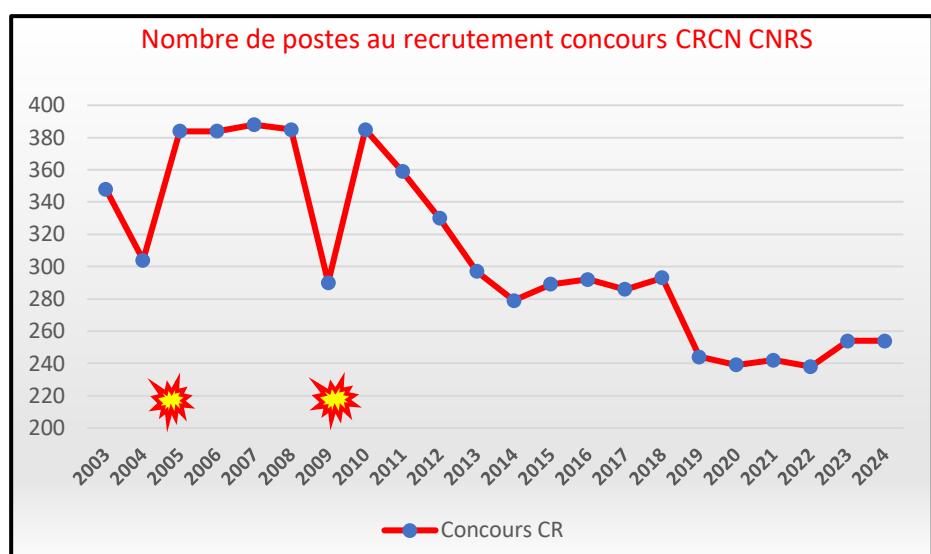
## Quel impact pour l'établissement lui-même ?

Comment imaginer que le CNRS ne soit pas lui-même affecté par ces restructurations ? Elles sont inhérentes à une érosion des moyens humains et budgétaires. Jusqu'où cette situation va-t-elle se poursuivre ?

Ce qui ne concerne que 40 unités sur 800 aujourd'hui, ne manquera pas de se dégrader étant donné la politique du gouvernement sacrifiant inexorablement nos organismes de recherche publique et leurs financements.

L'érosion des effectifs s'illustre, par exemple, au travers du recrutement de chercheurs lui-même marqué par les mouvements sociaux de notre communauté, comme l'illustre le graphique :

Les mouvements sociaux de l'ESR des années 2004-2005 puis 2008-2009, ont permis de retrouver le niveau de recrutement antérieur. Mais en pratiquant une lente diminution, les gouvernements ont misé sur la résilience de notre communauté. Aujourd'hui, le niveau de recrutement est bien inférieur aux valeurs qui avaient induit ces fortes mobilisations.



Mouvements sociaux ESR 2004 et 2009

## Et côté budget ?

La direction du CNRS a d'ores et déjà annoncé qu'en l'état des informations relatives au budget 2026, elle ne serait plus en mesure de maintenir les financements attribués aux laboratoires (« FEI<sup>6</sup> »). Bercy « puise » allègrement dans le fonds de roulement du CNRS pour diminuer d'autant sur la dotation de l'Etat, soit 50 M€ en décembre 2024 et 100 M€ au début 2025. En toute rigueur, Bercy ne récupère pas directement l'argent, mais autorise et demande au CNRS d'utiliser dans son fonds de roulement, pour compenser une baisse de la dotation. C'est dans la réserve budgétaire correspondant aux comptes épargne-temps que Bercy demande à la Direction du CNRS de piocher.

Outre la question de principe, les fonds de roulement ne sont PAS des crédits disponibles, correspondant dans leur grande majorité à des projets fléchés (appels à projet, ANR, Europe, France 2030...). A nouveau, la direction du CNRS a confirmé que Bercy allait « ponctionner » 100 millions d'euros sur son fonds de roulement en 2026.



**Nous nous interrogeons : ce procédé ne constitue-t-il pas une sorte de pyramide de Ponzi<sup>7</sup> ?** Si c'était le cas, il conviendrait de considérer la gravité de ces prélevements qui se répètent et compromettent notre établissement.

**En conclusion**, cette politique d'austérité doit être mise en perspective avec les 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, premier budget de l'Etat, et avec les 8 milliards d'euros de crédit d'impôts recherche, alors que la Cour des comptes dénonce les dérives de cet outil d'optimisation fiscale non évalué, ni régulé.

Nous devons tous nous mobiliser pour porter avec plus de visibilité les enjeux de la recherche publique, la nécessité d'obtenir de véritables revalorisations salariales pour toutes et tous, les moyens pour maintenir nos laboratoires et nos effectifs, ainsi que la question de nos conditions de travail.

## Nous appelons les personnels à se mobiliser dès le 2 décembre 2025 ainsi que dans les initiatives qui suivront.

**Parce que nos salaires, nos carrières, et nos emplois ne sont pas des variables d'ajustement du budget d'un gouvernement qui priviliege les 211 milliards de cadeaux aux entreprises, nous devons nous mobiliser !**

ADJOINTS TECHNIQUES  
CHERCHEURS  
DOCTORANTS  
INGENIEURS  
PRECAIRES  
TECHNICIENS

Rejoignez [le S.N.T.R.S-C.G.T](#) :

suivre le lien [Adhésion](#)

SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94800 VILLEJUIF Tél. 0 49 58 35 85 - Mél : [sntrs-cgt@cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt@cnrs.fr) web : <http://www.sntrs.fr>

<sup>6</sup> FEI : crédits de fonctionnement et d'équipement sur subvention public ou dits crédits récurrents

<sup>7</sup> La pyramide de Ponzi est une escroquerie affectant des investisseurs et popularisée par Bernard Madoff